Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 24 (1895)

Heft: 11

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouveaux problèmes

45. Un habitant de la campagne quitte la ville *F* à 5 heures pour rentrer à *X*. Il peut profiter d'une voiture jusqu'en *A* ou en *B*. S'il quitte la voiture en *A*, il sera à la maison à 5 h. 39 m., s'il la quitte en *B* seulement, il ne rentrera qu'à 6 heures. On demande la distance entre la ville et le point *A*, s'il y a 1,5 km. de *A* à *B*, et si le chemin de *B* à *X* est double de celui de *A* à *X*. La voiture fait en moyenne 1 km. par 6 min., et *X* est à une certaine distance de la route que suit la voiture.

46. On donne une circonférence *O* et un point *A* sur cette circonférence. Par le point *A*, on mène une tangente *AM* qui mesure 12 dm. Du point *M* on mène une seconde tangente *MB* et une sécante *MDOC* passant par le centre. On demande le volume engendré par la figure *OEAMBF* tournant autour du diamètre *FE* perpendiculaire à la sécante, si la partie eté-x rieure *MD* de cette dernière mesure 8 dm. J. A.

BIBLIOGRAPHIE

La théorie musicale, par C. C. Dénéréaz, 2de édition. Prix : 2 fr. 50. Librairie Payot, Lausanne.

L'ouvrage que nous annonçons n'est point une méthode de chant ou de musique, on n'y trouve ni exercices de solfège, ni chants ; mais c'est un exposé théorique, très clair, de tout ce qui touche à la musique et au chant. La *Théorie musicale* est divisée en neuf parties, dont les cinq premières, que j'appellerai principales, comprennent :

Ire partie. Les sons au point de vue de leur durée (notes, silences, points, mesure, reprises et figures rythmiques diverses).

IIe partie. Les sons au point de vue de leur hauteur ou de leur gravité (échelle musicale, intervalles, signes d'altération, gammes, clés et ornements).

IIIe partie. L'intensité des sons et la vitesse avec laquelle ils se succèdent (nuances, expression et mouvement).

IVe partie. La transposition, les voix, les chœurs et l'emploi des clés.

Ve partie. Je ne saurais mieux donner une idée de cette Ve partie qu'en en indiquant les principaux chapitres :

« Des intervalles. Préparation et résolution des dissonances. De la marche des voix ou des mouvements en harmonie. Des accords. De l'accord à trois voix. Accords de la gamme majeure et de la gamme mineure. Positions des accords. Notes à doubler ou à supprimer. Altération des accords. Des suites d'octaves et de quintes. Octaves et quintes cachées. De l'enchaînement des accords à trois voix. De l'accord de septième de dominante. Résolution de cet accord. Des diverses espèces d'accords de septième. Préparation et résolution. De l'accord de neuvième. Des cadences. Retard Anticipation. Notes de passage. De la pédale. Des modulations. Modulations par l'accord de septième de dominante. Autres modulations. L'enharmonie.

Fausse relation. Progression. Basse chiffrée. Contrepoint. Imitation. Canon. Fugue De la phrase musicale et de la période. »

Cette partie comprend donc les premiers éléments d'harmonie. C'est un exposé très simple, très clair et à la portée de tout le monde du cours d'harmonie, donné d'une manière distinguée par M. Vogt, au *Cours normal* de l'année dernière.

La *VIe partie* donne des renseignements divers sur l'origine des notes, les anciens modes, le plain-chant, etc.

A mon humble avis, la *VIIe partie* est un hors-d'œuvre, elle est parfaitement inutile ; l'auteur s'occupe de la musique chiffrée qui n'a presque plus d'adhérents.

La *VIIIe partie* donne une liste chronologique des principaux compositeurs dramatiques, symphoniques et religieux. C'est une histoire de la musique donnant des détails très intéressants sur les auteurs les plus connus et leurs œuvres principales.

Enfin, la *IXe partie* couronne l'ouvrage par un lexique alphabétique des termes musicaux, tant italiens, français qu'allemands.

Cet ouvrage trouverait sa place auprès de tous ceux qui s'occupent de musique, ils y puiseront des renseignements précieux, utiles et souvent nécessaires. C. R.

Les écoles primaires en Bavière

Un professeur fribourgeois, en séjour en Bavière, écrit l'intéressante lettre qui suit à la *Liberté :*

La fondation des premières écoles primaires en Bavière date au moins de la seconde moitié du XIVe siècle ; donc bien avant la Réforme. Un document du 20 juin 1400 mentionne déjà l'existence d'une école à Traunstein ; l'instituteur remplissait en même temps les fonctions de secrétaire de la ville.

La loi actuelle sur l'enseignement primaire en Bavière est entrée en vigueur en 1866 ; comme c'est aujourd'hui le cas dans presque tous les pays de l'Europe, elle rend l'instruction primaire obligatoire et gratuite. Les enfants sont tenus de fréquenter l'école, dès qu'ils ont atteint leur 7me année ; à l'âge de 13 ans révolus, ils sont émancipés, quel que soit leur degré d'instruction. Après cela, ils peuvent entrer en apprentissage, mais ils sont astreints, indistinctement, à suivre encore pendant trois ans les cours du dimanche et des jours de fête. Ces cours commencent aussitôt après la sortie de l'office divin et ont, pour l'ordinaire, une durée de 2 heures.

La séparation des classes par sexe est généralement établie dans les villes ; ainsi, à Traunstein, elle a été introduite en 1857 ; mais les écoles de la campagne restent mixtes pour la plupart. La maison d'école se trouve presque toujours dans le voisinage de l'église et sert pour les enfants de la paroisse entière ; il arrive souvent que plusieurs communes politiques n'ont qu'une seule école. Celle-ci n'est pas construite d'après un plan uniforme, adopté par l'Etat ; la loi se borne à fixer certaines exigences, plutôt hygiéniques, auxquelles les Commissions de bâtisse sont obligées de se conformer. J'ai visité plusieurs de ces écoles qui, sans être luxueuses, sont parfaitement aménagées. On donne une grande attention à la forme et à la hauteur des bancs, ce qui, en effet, n'est pas sans importance pour la santé des enfants. A la campagne, là où le téléphone a fait